


<p align="center">DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</p>	<p align="center">EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES USSES ET RHÔNE</p> <p align="center">Séance du 09 février 2021</p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 39 Présents : 33 Suppléant : 0 Absents : 3 Pouvoirs : 3 Votants : 36 Pour : 36 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p>N° CC 19/2021</p>	<p>L'an deux mille vingt et un, le 09 février à dix-huit heures, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Jean XXIII à Frangy, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD.</p> <p>Date de convocation : 03 février 2021</p> <p>Présents : Mesdames Frédérique AURELLE, Sophie COLAS, Laetitia COCATRIX, Sandrine TASSET, Carole BRETON, Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ, Marie-Christine GLANDUT, Florence POZZO, Corinne GUISEPPIN. Messieurs Rémi PONCET, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Philippe JACQUESON, Emmanuel GEORGES, Hervé BOUËDEC, Christian VERMELLE, Georges CANICATTI, Patrick CHAPEL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Didier CLERC, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, David BANANT, Vincent DUTOIT, Jérémie COURLET, Michel BOTTERI, Gérard LAMBERT, Gilles CALLET, Gilles PILLOUX, François SÈVE, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p>Pouvoirs : Sylvie TARAGON à Jean-Yves MÂCHARD, Carole ETTORI à Jérémie COURLET, Carine DUVERNOIS à Gilles CALLET</p> <p>Absents : Bernard THIBOUD, Pascal COULLOUX, Alain LAMBERT</p> <p>Madame Florence POZZO est désignée secrétaire de séance</p>

Envoyé en préfecture le 15/02/2021
Reçu en préfecture le 15/02/2021
Affiché le 
ID : 074-200070852-20210209-CC_19_2021-DE

OBJET : ÉCONOMIE – Subvention au bénéfice de la Société d'Économie Alpestre (SEA) de Haute-Savoie.

Vu l'arrêté interpréfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2020-0012 approuvant la modification des statuts de la Communauté de Communes Usse et Rhône, dont son article 4-1-2,
Vu le courrier adressé par la Société d'Économie Alpestre (SEA) de Haute-Savoie en date du 30 novembre 2020.

Considérant que la Communauté de Communes Usse et Rhône est compétente en matière d'aménagement du territoire.

Considérant que la société d'économie alpestre de Haute-Savoie agit en faveur des alpages à travers des actions d'animation, de sensibilisation et d'aménagement et notamment les « Plans pastoraux territoriaux »

Considérant que la SEA a fait une demande de subvention aux différentes intercommunalités de Haute-Savoie et que celle-ci propose de la fixer à 0,10 € par habitants,

Considérant que la population haut-savoyarde de la Communauté de Communes Usse et Rhône est de 17 546 habitants au 1^{er} janvier 2019 et que, de ce fait, le montant total de la participation peut être fixé à 1 754,60 €.

Le Vice-président propose que la CC Usse et Rhône accepte de soutenir financièrement la SEA de Haute-Savoie au titre de son action sur les alpages. Il rappelle que la CC Usse et Rhône dispose de deux alpages, l'un dans l'Ain sur le Colombier et deux autres en Haute-Savoie sur le Vuache (Chaumont, Clarafond-Arcine) et le Mont des princes (Droisy, Seyssel Haute-Savoie). Il propose donc au Conseil d'allouer une subvention à la SEA d'un montant de 1 754,60 € au titre de l'exercice 2021.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

ACCORDE une subvention de 1 754,60 € à la Société d'Économie Alpestre de Haute-Savoie.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

**Pour extrait conforme,
Le Président,
Paul RANNARD**



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.